

Le
Lavandou

Mairie

ST 50-2019

**ARRETE PORTANT PERMIS D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
- 4 Chemin du Vannier-**

Nous, Gil BERNARDI, Maire de la Commune du Lavandou,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code de la Route,
 VU le Code de la Voirie Routière,
 VU la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la Loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983, VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
 VU l'arrêté municipal N°201437 du 04/04/2014 portant délégation de fonction et de signature à M. Denis CAVATORE,
 VU la demande en date du 08/02/2019 par laquelle la société Déménagements Desormeaux - MARLIN DEMENAGEMENTS - TENARD - 1 Rue de la République - 73250 BONSECOURS, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de stationner un véhicule camion de 20 m² à hauteur du 4 Chemin du Vannier, voie étroite et sans issue, le jeudi 21 février 2019 de 8 H à 13 H,
 CONSIDERANT que le stationnement d'un camion de déménagement, nécessite des restrictions à la circulation et au stationnement,

ARRETONS

ARTICLE 1° - Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal, comme énoncé dans sa demande, **4 Chemin du Vannier, sur 20 m².**

ARTICLE 2° - Cette autorisation est délivrée le **Jeudi 21 février 2019 de 8 H à 13 H.**

ARTICLE 3° - Afin de permettre le déménagement, la circulation sera provisoirement fermée. La société de déménagements Desormeaux - Marlin Déménagements, fera son affaire personnelle de l'information auprès des propriétaires riverains de cette restriction à la circulation et cela impérativement avant le mercredi 20 février -minuit.

ARTICLE 4° - Pendant les périodes de chargement ou déchargement sur le domaine public, le bénéficiaire devra signaler son chantier, conformément à l'instruction ministérielle sur la circulation routière (Livre I - 8^{ème} partie). Elle sera mise et maintenue en place par le bénéficiaire, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier. A l'expiration de l'autorisation ou en cas de révocation, le permissionnaire est tenu de libérer la voie publique et de restituer l'emplacement dans son état d'origine.

ARTICLE 5° : Le bénéficiaire devra être en mesure de pouvoir déplacer à tout moment son véhicule pour laisser libre accès aux véhicules de secours et lutte contre l'incendie, en cas d'intervention.

ARTICLE 6° - Les usagers de la voirie sont tenus de respecter la signalisation provisoire mise en place.

ARTICLE 7° - Le pétitionnaire acquittera dans la caisse du receveur municipal, la redevance fixée pour l'année en cours à **1.50 € le m² par jour d'occupation.**

ARTICLE 8° - Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine, BP40510 - 83041 TOULON Cedex 9 - ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Place Ernest Reyer
83980 Le Lavandou

Téléphone 04 94 051 570
Télécopie 04 94 715 525

ARTICLE 9° - Messieurs Le Directeur Général des Services, Le Chef de Brigade de la Gendarmerie, Le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à la Sté Déménagements Desormeaux.

Le 11 Février 2019

Pour Le Maire,

Denis CAVATORE
-Délégué aux Travaux



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite à la Sté Déménagements Desormeaux par mail

En date du... 13 février 2019

Google Maps 2 Chemin du Pérussier



Date de l'image : mars 2009 © 2019 Google

Le Lavandou, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Google

Street View – mars 2009

Boulevard des Pêcheurs